

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 16 décembre 2022

Présents : Kristell CHEVREAU, Sigrid FAYE, Stéphanie SUBLEMONTIER, Marie-José HAIE, Manuel GILLAIZEAU,

Absents excusés : Jean-Jacques PEGARD, Ludovic PATRON pouvoir à Kristell CHEVREAU

Absent : Pascal THORAVAL

Secrétaire de séance : Manuel GILLAIZEAU

Séance ouverte à 18H40

Autorisation à Madame le Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Avant le vote du budget primitif, il convient d'autoriser Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement qui arrivent en début d'année. C'est le cas du coût du logiciel Segilog/Berger-Levrault mais aussi le bâchage de la sacristie qu'il va falloir réaliser rapidement.

Il est proposé de prévoir au 2131 4500 €, au 2188 3000 € et au 2051 1900 €.

Pour : 6 contre : 0

Adhésion à la mission DPD (Délégué à la Protection des Données) mutualisé

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante le projet d'adhésion à la mission de DPD mutualisé proposé par ELI.

Eure-et-Loir ingénierie (ELI), a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Le règlement européen (2016/679/UE) du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 (dit « RGPD ») impose à tout responsable de traitement de désigner un Délégué à la Protection des Données et prévoit également la possibilité de désigner un DPD unique pour plusieurs organismes. Dans ce cadre, ELI propose aux collectivités une mission de DPD mutualisé pour les accompagner dans leur mise en conformité au RGPD.

A ce titre, ELI propose une mission qui recouvre notamment :

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD),
- La réalisation d'un inventaire des traitements de données de la collectivité,
- La réalisation d'une étude d'impact sur la vie privée, le cas échéant,
- La proposition d'un plan d'action avec des préconisations pour se conformer au RGPD,
- La rédaction du registre des activités de traitement,
- La sensibilisation/formation des élus et des agents,
- L'accompagnement dans le traitement des demandes des administrés en la matière

La collectivité souhaite pouvoir bénéficier et adhérer à la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie. Il est précisé que le coût de cette mission sera établi forfaitairement selon la strate démographique de la collectivité et que ce coût est susceptible d'être modifié annuellement par le Conseil d'administration.

Pour : 6 Contre : 0

Accord de principe sur l'extinction de l'éclairage public

De nombreuses collectivités s'interrogent sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de la biodiversité à travers la lutte contre les nuisances lumineuses.

A cet égard, il est rappelé que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, lequel dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon déroulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Dans ces conditions, il conviendrait de solliciter ENERGIE Eure-et-Loir en tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public pour étudier les possibilités techniques de mise en œuvre de cette mesure et le cas échéant les adaptations nécessaires. En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourrait aussi être maintenu tout ou partie de la nuit

Les conseillers étudient les possibilités : choix par rues ou sur toute la commune, allumage matin et le soir
Il est décidé d'éteindre l'éclairage public de 21h à 6h30 tous les jours de la semaine sur tout le territoire de la commune.

Pour : 6 Contre : 0

Projets d'investissements 2023

- Bâchage de la sacristie (suite au diagnostic de l'église)

Deux devis sont proposés : BAILLEAU PATRICK pour un montant de 3550 € HT

AU COEUR DU BOIS pour un montant de 1590 € HT

Les conseillers demandent à ceux que le devis de la deuxième entreprise rajoute sur le devis la fourniture et pose de plaques bois avant le bâchage.

- Réfection partielle des calvaires et pompes (selon prescriptions de la DRAC)

Deux devis sont proposés : BAILLEAU PATRICK pour un montant de 2120 € HT

CHEVREAU LAURENT pour un montant de 2340 € HT

- Installation de traverses paysagères au terrain de pétanque

Un devis est proposé : HAMON LUDOVIC pour un montant de 2879,85 € HT

- Acquisition de 12 panneaux électoraux

Trois devis sont proposés : COLLECTIVITES EQUIPEMENTS pour un montant de 2118,10 € HT

SEDI pour un montant 1980 € HT

DIRECT COLLECTIVITES pour un montant de 2388 € HT

Les conseillers proposent de ne pas prendre de pieds avec les panneaux et valide le devis le moins élevé.

Pour : 6 Contre : 0 , sous réserve de possibilité budgétaire et de devis actualisé lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Demande de subvention au titre du FDI 2023

Madame le Maire rappelle le projet de réfection du terrain de pétanque ainsi que l'installation des traverses pour un montant total de 12 345,81 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2023 pour un montant de 3703,74 € soit 30% de la dépense.

Pour : 6 Contre : 0

Demande de subvention au titre du Plan église et petit patrimoine remarquable

Madame le Maire rappelle le projet de bâchage de la sacristie et de réfection partielle des calvaires et pompes pour un montant total de 4 565 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du plan églises et petits patrimoines remarquables pour un montant de 1 369,50 € soit 30% de la dépense.

Demande de subvention au titre de la DETR

Madame le Maire rappelle le projet de bâchage de la sacristie et de réfection partielle des calvaires et pompes pour un montant total de 4 565 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR 2023 pour un montant de 913 € soit 20% de la dépense.

Pour : 6 Contre : 0

Madame le Maire rappelle le projet d'installation de traverses paysagères au terrain de pétanque pour un montant total de 2879,85 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR 2023 pour un montant de 575,97 € soit 20% de la dépense.

Pour : 6 Contre : 0

Informations et questions diverses

- **Projet antenne FREE** : pas d'opposition à la déclaration préalable, convention signée, prochaine étape : les travaux
Il convient de se renseigner sur la présence des chasseurs sur terrain communal privé et l'installation de miradors sans accord de la mairie. Il est proposé la mise en place de panneaux domaine privé sur le terrain communal.
- **Projet P.L.U.I des Forêts du Perche** : Consultable en mairie aux horaires d'ouverture, sur Panneau Pocket et sur le site internet de la CDC des Forêts du Perche.
- **Présence de mérules sur un bien de la commune** : procédure envoyée par la préfecture + constat de mairie après travaux. Si autre cas obligation de déclaration de la zone.
- **Agent communal en arrêt** jusqu'à fin décembre 2022.
- **Site internet communal** : en cours de rédaction, voir avec la mairie si demande de publication Rappel site campagnol à 220 € par an, première année gratuite grâce à l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux 28.
- **Eglise** : voir avec la Fondation du patrimoine pour subvention Église mécénat mais aussi fondation Berne,...
- **Demande de la préfecture sur le souhait de voir la vitesse** sur la RD 941, Route de la Ferté Vidame relevée de 10 km/h soit 90 km/h, avis favorable de la commune
- **Voirie prise à 50%** des travaux si travaux sur route communale par le biais d'une subvention au titre du FDI.

Clôture de la réunion à 20h.

Le secrétaire,

Le Maire,